

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 080

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/23

ID : 046-214600892-20231018-2023_080-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le dix-huit octobre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11.10.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY.

Excusée : Mme BROUSSE, M. DELTORT, Mme HALL

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Procurations : 1
Votants : 10

OBJET

—
**CONTRÔLE
DES EQUIPEMENTS
DE DEFENSE
CONTRE
L'INCENDIE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 27/10/23

Publié ou notifié

le 27/10/23



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2225-1,

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la responsabilité du Maire dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur la commune,

Considérant la convention adressée par le syndicat AQUARESO, Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune de DURAVEL est responsable en matière de sécurité contre l'incendie et doit assurer un contrôle annuel des hydrants.

Les nécessités techniques, ainsi que la nature spéciale des équipements d'incendie conduisent la commune à confier au syndicat AQUARESO gestionnaire du réseau d'eau potable de la Basse Vallée du Lot, d'assurer cette mission, en effectuant le contrôle et l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son réseau de distribution d'eau potable.

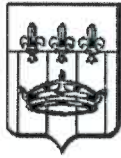
Monsieur le Maire fait part du contenu de la convention proposée par AQUARESO. Elle a pour objet de définir les conditions techniques et financières d'entretien de ces poteaux et bouches incendie.

La présente convention s'applique uniquement sur les appareils en état de fonctionnement et situé sur le domaine public.

Les travaux de remise en état et le remplacement de poteaux incendie défectueux ou cassés accidentellement (choc ou fausse manœuvre d'un tiers) seront à la charge de la collectivité.

En contrepartie des prestations fournies, la collectivité versera chaque année la rémunération de base établie selon les conditions établies par délibération du comité syndical en date du 28 février 2023.

.../...



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 080

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Procurations : 1
Votants : 10

OBJET

—

**CONTRÔLE
DES EQUIPEMENTS
DE DEFENSE
CONTRE
L'INCENDIE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le 27/10/23
Publié ou notifié
le 27/10/23



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/23

ID: 046-214600892-20231018-2023_080-DE

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille vingt trois, le dix-huit octobre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11.10.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY.

Excusée : Mme BROUSSE, M. DELTORT, Mme HALL

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

.../...

La convention est conclue pour une durée de six ans à compter de sa signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les termes de la convention proposée par AQUARESO,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents au dossier,
- dit que les sommes nécessaires sont prévues aux budgets 2023 et suivants.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus
Gérard CALASSOU
Maire

